

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

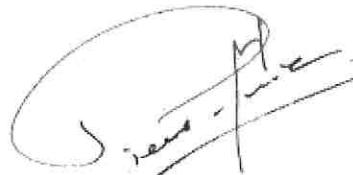
Séance du mardi 2 décembre 2025

CERTIFICAT

La Maire du 12e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 2 décembre 2025, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le vendredi 5 décembre 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 5 décembre 2025.



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12e arrondissement de Paris